



ARTICLE I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'Ecole française de Bratislava met à disposition des familles un accueil périscolaire pour accueillir les enfants scolarisés à l'école française de Bratislava de la maternelle au collège et à l'école slovaque de Cadrova.

L'accueil périscolaire se compose du club et de la garderie. Le club se trouve dans le bâtiment de l'école élémentaire. La garderie se trouve dans le bâtiment de l'école maternelle. L'accueil périscolaire est accessible toute l'année, hors vacances scolaires ; il est ouvert en dehors du temps scolaire. L'accueil périscolaire est avant tout fait pour les familles dont l'emploi du temps ne correspond pas aux horaires de l'école et au vue de la structure, il est limité en nombre de place.

Ce service rendu aux familles n'a aucun caractère obligatoire. L'accueil périscolaire ne peut pas être considéré comme une étude surveillée.

ARTICLE II. MODALITE D'INSCRIPTION

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil et concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter même exceptionnellement l'accueil périscolaire.

1) Admission

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants scolarisés à l'école française de Bratislava et à l'école slovaque de Cadrova.

L'admission à l'accueil périscolaire est soumise à une inscription préalable auprès de l'AEFB. A l'inscription, les parents sont tenus de remplir une fiche de renseignements. Aucun enfant ne sera accepté au club ni à la garderie sans ce document préalablement complété et signé des parents.

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au bureau de l'AEFB.

2) Inscription

Les inscriptions ont lieu deux fois par an : une première inscription provisoire pour le mois de septembre puis une inscription fin septembre/début octobre pour le reste de l'année prenant en compte les activités extra-scolaires.

L'inscription correspond à une réservation de créneaux de présence sur une « semaine type ». La **fiche d'inscription** peut s'obtenir sur le site internet de l'école française de Bratislava, www.ecolefrancaise.sk, ou directement au service périscolaire et est à

rendre en personne à ce même service pendant les séances d'inscription qui seront précisées au préalable par l'AEFB.

Lors de ces séances, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et en appliquant les critères suivants :

- Les enfants dont les deux parents travaillent (ou familles monoparentales) sont prioritaires.
- Si un enfant est inscrit à un programme scolaire se déroulant en dehors du temps scolaire mais ne débutant pas immédiatement après la classe, il sera prioritaire pour obtenir une place au sein de l'accueil périscolaire avant le début de ce programme.

L'AEFB et la direction de l'école française se réservent le droit de modifier ces critères.

3) Modifications en cours d'année

Si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire, les parents pourront à tout moment demander à inscrire leur enfant. Ces demandes seront satisfaites en fonction des places disponibles.

Les parents dont les enfants sont inscrits pourront demander des modifications exceptionnelles ou permanentes auprès du service périscolaire. Celles-ci seront satisfaites en fonction des places disponibles.

En cas d'absence prévue de l'enfant, les parents sont invités à le signaler au service périscolaire au plus tard le vendredi matin 10h de la semaine précédant la date concernée. Ces places ainsi libérées pourront être réattribuées par le service périscolaire.

ARTICLE III. FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

1) Fonctionnement

La garderie est ouverte après la classe dans le bâtiment de l'école maternelle et est réservée uniquement aux élèves de maternelle. La norme d'encadrement à la garderie est de 1 animateur pour 10 enfants.

Le club est ouvert après la classe dans le bâtiment de l'élémentaire et est réservé uniquement aux élèves de l'élémentaire et du collège. La norme d'encadrement au club est de 1 animateur pour 14 enfants.



De façon exceptionnelle, le club et la garderie pourront être regroupés en un même lieu.

2) Horaires de l'accueil périscolaire

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 14h30 à 17h00.

Les mercredis : de 12h00 à 17h00

La tranche 12h00-12h30 n'est pas facturée

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis : les parents peuvent venir chercher leur enfant à 15h00, 16h00, 16h30 et 17h00.
- les mercredis : les parents peuvent venir chercher leur enfant à 12h30, 13h00, 14h00, 15h00, 16h00, 16h30 et 17h00.
- En cas de retard exceptionnel, les parents doivent avertir le club ou la garderie le plus rapidement possible au +421 907 274 122. En cas de retard répété, l'école française de Bratislava se réserve le droit de ne plus accueillir un enfant.
- Tout enfant ayant quitté l'enceinte de l'école ne peut prétendre à l'accueil périscolaire ce même jour.
- Durant les vacances scolaires de l'école française de Bratislava, l'accueil périscolaire n'est pas ouvert.

ARTICLE IV. ACTIVITES

L'accueil périscolaire propose des activités et laisse à l'enfant le choix de son activité en groupe ou individuellement, dans les salles dédiées ou dans la cour. L'accueil périscolaire est un trait d'union entre l'école et la famille et est attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie collective. Les activités qui sont proposées aux enfants, leur permettent de s'amuser, de s'éveiller, de s'épanouir en connaissant des situations différentes de celles passées à l'école et en vivant des bons moments.

Un panneau d'affichage, situé à l'entrée du club et de la garderie, permet d'informer les familles sur :

- Des activités et des thèmes d'animations
- Des regroupements, événements et fermetures éventuels
- A différents moments dans l'année, les équipes d'animations et les enfants comptent sur votre participation aux réunions, rencontres et fêtes du club et de la garderie.

ARTICLE V. RESPONSABILITE ET ASSURANCES

1) Responsabilité

- La Direction de l'Ecole Française est responsable de l'accueil périscolaire y compris de la discipline.
- L'AEFB est responsable de la gestion administrative et financière.
- Henrieta Goubet est responsable de la coordination des activités périscolaires (Club et Garderie). Les animateurs à qui un groupe d'enfants aura été confié sont responsables des enfants constituant ce même groupe pendant la durée de l'activité.
- Nous vous rappelons que les assurances Individuelles Accident et Responsabilité Civile sont obligatoires pour être admis à l'accueil périscolaire.

2) Soins et traitements médicaux

En cas d'accident ou de maladie nécessitant une intervention médicale, le responsable du club et de la garderie fait appel aux services de secours. Le responsable légal de l'enfant en est immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint aux heures de l'accueil périscolaire.

Aucun traitement médical ne peut être administré par les animateurs à moins qu'un Projet d'Accueil Personnalisé (P.A.I) et qu'un protocole d'intervention d'urgence n'aient été établis. De même qu'un enfant qui rencontre des problèmes d'allergie alimentaire ne sera accueilli, si nécessaire, qu'après établissement d'un P.A.I. Tous les renseignements sur cette procédure se trouvent auprès de la direction de l'école française de Bratislava.

3) Personnes habilitées à venir chercher les enfants

L'enfant n'est rendu qu'aux parents ou à leurs représentants, majeurs ou à des personnes qui doivent avoir été nommément désignées par les parents sur la fiche de renseignement remise au service périscolaire de l'AEFB. Les parents peuvent ponctuellement fournir une autorisation écrite au responsable de l'accueil périscolaire pour désigner une personne qui ne figurerait pas dans la fiche de renseignement.



ARTICLE VI. LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1) La capacité d'accueil

La capacité d'accueil est définie chaque année scolaire. La capacité d'accueil maximale est de 70 enfants. L'effectif du personnel placé auprès des enfants est calculé sur la base des normes d'encadrement précisées dans l'article III. Chaque année, ce quota sera revu si nécessaire.

2) Nécessité de vie collective

Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Ils sont tenus d'avoir une attitude correcte vis-à-vis des personnes qui les encadrent. En cas de difficultés avec un enfant, la famille sera contactée et des rencontres organisées en vue d'améliorer son comportement au sein du groupe et avec les adultes qui l'encadrent. Si le comportement d'un enfant met en cause sa sécurité, celle des autres enfants ou le bon déroulement des activités, la direction de l'école française se réserve le droit de refuser son accueil au club ou à la garderie.

3) Engagement

En inscrivant leurs enfants à l'accueil périscolaire, les parents s'engagent à respecter le règlement intérieur. En particulier, chaque famille se doit de respecter les horaires.

ARTICLE VII. PAIEMENT

Le paiement se fait à l'aide d'une **carte de paiement** à acheter préalablement pour chaque enfant au bureau de l'AEFB.

Une carte est constituée de cases dont l'unité-mesure est la ½ heure de présence.

Il y a trois formats de carte de paiement différents :

- « **carte de 20** » à 20 €
- « **carte de 54** » (offrant 4 cases gratuites) à 50 €
- « **carte de 110** » (offrant 10 cases gratuites) à 100 €

Chaque jour, les animateurs tamponnent les cartes des enfants inscrits ce jour et au départ de l'enfant, le parent signera la (ou les) case(s) tamponnées par l'animateur. Cette signature fait office de décharge pour l'animateur encadrant.

Tout retard de plus d'un quart d'heure sera facturé avec une case supplémentaire.

Les absences sont facturées sauf si le service périscolaire de l'AEFB avait été prévenu par écrit avant le vendredi matin 10h de la semaine qui précède la date concernée. Si l'enfant est malade (absent pendant le temps scolaire) et qu'il devait fréquenter l'accueil périscolaire, les parents doivent prévenir le service périscolaire avant 10h00 le jour J pour que l'absence ne soit pas facturée.

L'AEFB se réserve le droit d'exclure tout enfant dont les cartes de paiement ne seraient pas à jour.

En fin d'année ou en cas de départ en cours d'année scolaire, le reste des cases d'une carte achetée et non terminée sera remboursé aux parents à leur demande. Pour les enfants restant d'une année sur l'autre, ce reliquat pourrait être réutilisé l'année suivante si les modalités de facturation restent les mêmes et sur accord de l'AEFB.

Le règlement intérieur sera mis à jour autant de fois que nécessaire et s'appliquera en conséquence. Tout changement sera affiché et communiqué aux parents.

Pour application,

Tarif applicable en 2009-2010 adopté en Assemblée Générale de l'AEFB le 20 novembre 2008, à Bratislava.

Mise à jour du RI adopté en Conseil d'Ecole le 02 décembre 2009, à Bratislava.

Françoise Delmotte
Directrice de l'Ecole Française de Bratislava

Bruno Van Begin
Président de l'AEFB